

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 14 JUIN 2024

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 10

Date de la convocation : 06/06/2024 Date d'affichage : 06/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHÉ, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, Mme Mélina ISOUX.

Absent(es) : M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER, M. Thibault PUGNAT

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : Mr Jacques ZIRNHELT (Pouvoir à Mme Christine BURNIER-FRAMBORET),

Secrétaire de séance : Mme Mélina ISOUX

Délibération du Conseil Municipal n°2024-034

SOCIAL

- Pré-engagement de la Convention Territoriale Globale (CTG2) 2024 – 2028 – CAF74

Monsieur le Maire expose :

La Convention Globale Territoriale (CTG 1) signée pour la période 2020 – 2023 est arrivée à échéances au 31 décembre 2023.

Au printemps 2023, les techniciens impliqués dans cette démarche (responsables d'établissements percevant des financements de la CAF et Conseillère Territoriale de la CAF) qui composent le Comité Technique CTG ont convenu d'un planning de travail afin de pouvoir signer une CTG 2 (2024-2028) au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Dans cette perspective, le bilan qualitatif de la CTG1 a été partagé.

Les publics cibles, les enjeux, les priorités de maintien et de développement du service ainsi que les indicateurs à retenir ont été définis.

Le calendrier initialement prévu ayant dû être décalé, la CTG 2 ne pourra être signée avant novembre. Afin que les communes puissent percevoir les recettes de la CAF, principal financeur des équipements et services en faveur de l'enfance et de la famille, sans interruption, il a été convenu, qu'en amont de la signature de la nouvelle CTG, des délibérations des communes et de la CCPMB puissent être prises, au plus tard fin juin, afin d'acter un pré-engagement de signature de la CTG 2.

Cette délibération est un préalable indispensable qui permettra de mobiliser les crédits sur 2024.

Compte tenu du travail déjà réalisé, il est d'ores et déjà possible de dire que la CTG 2 (2024-2028) portera principalement sur les 5 thématiques suivantes :

- La petite-enfance,
- L'enfance / jeunesse,
- Les jeunes adultes,
- L'animation et la vie sociale,
- La formation.

La rédaction de la CTG2 sera poursuivie afin qu'une version définitive soit présentée au Conseil communautaire du 25 septembre.

Les communes devront délibérer pour que la CTG2 soit signée fin novembre au plus tard.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents

- **D'ACCEPTER** un pré-engagement de la deuxième Convention Territoriale Globale (CTG 2) tel que détaillé dans la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Fait et délibéré, dans la salle polyvalente, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 17 juin 2024

Télétransmis en Sous-préfecture le **21 JUIN 2024**
Affiché le : **21 JUIN 2024**

Le Maire,
Mr François PARIS

La Secrétaire de Séance,
Mme Mélina ISOUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mme Mélina ISOUX".